

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	28 juin 2019
-----------------------------	--------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	63
N° identifiant	2019-0302

Titre	Convention d'objectifs avec l'Office de tourisme communautaire (OTC) de 2019 à 2021
-------	-------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur(s)	M. Gérard HERBERT
Date de la convocation	24/05/2019

PJ.	Tableau de subvention Convention d'objectifs Office de tourisme communautaire (OTC)
-----	----------------------------------------------------------------------------------------

Membres en exercice	91	
Quorum		

Présents	53	M. Alain CLAEYS - Président M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. François BLANCHARD - M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe BROTTIER - Mme Christine BURGÈRES - M. Francis CHALARD - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLÉMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - Mme Anne GÉRARD - Mme Pascale GUITTET - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - Mme Joëlle PELTIER - M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Corine SAUVAGE - Membres du bureau M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLÈRE - Mme Martine BATAILLE - Mme Coralie BREUILLÉ - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Gérard DELIS - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Nelly GARDA-FLIP - M. Yves JEAN - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - M. Claude LITT - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - Mme Patricia PERSICO - M. Bernard PETERLONGO - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Édouard ROBLOT - Mme Christine SARAZIN-BAUDOUX - Mme Peggy TOMASINI - Mme Laurence VALLOIS-ROUET les conseillers communautaires M. Vincent THOMASSIN - M. Christian GIRARD les conseillers communautaires suppléants
----------	----	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Absents	22	M. Jérôme NEVEUX - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY Membres du bureau M. Joël BIZARD - M. Patrick BOUFFARD - Mme Ghislaine BRINGER - M. Olivier BROSSARD - M. Jean-Michel CHOISY - M. Dominique ÉLOY - Mme Catherine FORESTIER - M. Jean-François JOLIVET - Mme Véronique LEY - M. Maguy LUMINEAU - M. Philippe PALISSE - M. Nicolas REVEILLAULT - M. Christian RICHARD - Mme Véronique ROCHAIS-CHEMINÉE - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - M. Aurélien TRICOT - M. Alain VERDIN les conseillers communautaires
---------	----	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mandats	16	Mandants	Mandataires
		M. Gérald BLANCHARD	M. Édouard ROBLOT
		M. Jean-Daniel BLUSSEAU	M. El Mustapha BELGSIR
		Mme Nicole BORDES	Mme Coralie BREUILLÉ
		M. Jacky CHAUVIN	Mme Florence JARDIN
		Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT	M. Sylvain POTHIER-LEROUX
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Eliane ROUSSEAU
		M. Claude FOUCHER	M. Gérard DELIS
		Mme Jacqueline GAUBERT	M. Alain CLAEYS
		M. René GIBAULT	M. Gérard HERBERT
		Mme Diane GUÉRINEAU	Mme Francette MORCEAU
		M. Abderrazak HALLOUMI	M. Michel BERTHIER
		M. Jean-Luc MAERTEN	M. Dominique BROCAS
		Mme Marie-Christine MARCINIAK	M. Jean-Louis CHARDONNEAU
		M. Gilles MORISSEAU	M. Olivier KIRCH
		M. Christian PETIT	M. Francis CHALARD
		Mme Marie-Dolorès PROST	Mme Jacqueline DAIGRE

Observations	L'ordre de passage des délibérations : 1 à 33, 131, 135 à 136, 110 à 117, 119, 120, 123 à 130, 102 à 109, 92 à 94, 133, 95 à 101, 67 à 91, 54 à 66, 132, 46 à 53, 34 à 45 et 122. Les 118, 121 et 134 sont retirées. Sortie de Mme Peggy TOMASINI. Mme FRAYSSE ne prend pas part au vote.
--------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Projet de délibération étudié par:	02-Commission attractivité
Service référent	Direction Générale Attractivité - Développement économique Direction Entreprises - Tourisme - Agriculture

La convention avec l'Office de tourisme communautaire (OTC), outil de la politique touristique de Grand Poitiers, s'inscrit pleinement dans la volonté de mettre en œuvre le Projet de territoire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 promulguée le 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (dite « loi NOTRe ») qui a entraîné, au 1^{er} janvier 2017, le transfert de plein droit, de la compétence obligatoire « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre en lieu et place des communes membres,

Vu l'arrêté préfectoral D2/B1 – 036 du 6 décembre 2016 portant création du nouvel Établissement public à fiscalité propre, Grand Poitiers Communauté d'agglomération, issu de la fusion de la communauté d'agglomération Grand Poitiers avec les communautés de communes du Pays Mélusin, du Val Vert du Clain, de Vienne et Moulière et de l'extension aux communes de Chauvigny, Jardres, La Puye et Sainte Radegonde à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2017 n° 2017-D2/B1-010 portant transformation de Grand Poitiers Communauté d'agglomération en Communauté urbaine,

Vu la modification des statuts de l'office de tourisme communautaire prenant acte de l'extension de son périmètre d'intervention correspondant à celui du nouvel établissement public issu de la fusion des 5 EPCI (délibération n°2017-55 du 17 février 2017),

Vu la convention d'objectifs n° 2018- 013 entre l'Office de tourisme communautaire (OTC) et Grand Poitiers établie pour un an,

Considérant la validation du Projet de territoire le 25 mai 2018 (délibération N°2018-0255), il convient de définir des objectifs à l'Office de Tourisme Communautaire qui s'inscrivent dans le cadre de ce document stratégique.

- Objectifs relatifs au défi 1 de l'image et de la notoriété : mettre en œuvre la marque territoriale, créer une Web attractivité et augmenter la part des clientèles étrangères
- Objectifs relatifs au défi 3 de l'accueil : réinventer l'accueil touristique et l'hébergement
- Objectifs relatifs au défi 4 de l'émergence d'une destination touristique ; contribuer à la mise en œuvre du programme d'actions de l'appel à projet régional Nouvelle organisation touristique du territoire (Nott)
- Objectifs relatifs au défi 5 de la créativité et la culture autour du patrimoine architectural et historique : participer à l'organisation d'un grand événement et contribuer à développer l'attractivité des sites de visites majeurs.

Cette convention permettra de conduire des actions partenariales et de mobiliser le cas échéant des aides financières (Région,...).

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- d'accepter le versement d'une subvention de fonctionnement de 108 000 € au titre de 2019
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs annexée pour une durée de trois ans, ainsi que tout document à intervenir sur ce sujet
- d'imputer la dépense à l'article 65737 du budget Principal.

POUR	60	
CONTRE	0	
Abstention	7	M. Jacques ARFEUILLÈRE, M. Gérald BLANCHARD, Mme Jacqueline DAIGRE, Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT, M. Sylvain POTHIER-LEROUX, Mme Marie-Dolorès PROST, M. Édouard ROBLOT
Ne prend pas part au vote	2	Mme Christiane FRAYSSE, Mme Peggy TOMASINI

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	5 juillet 2019
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Impossible de récupérer le libellé

RAISON SOCIALE		Total accordé exercice N-1	Valorisation N-1		Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
Siret	IBAN		Poitiers	Grand Poitiers				
OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE - EPIC -		0,00 €		99 000 €	0,00 €	108 000,00 €	108 000,00 €	
493 255 004 - 00027	FR753000100639C860000000049							Demande : 108 000 € Fonctionnement
	Etablissement Public Industriel et Commercial, l'Office de Tourisme Communautaire (OTC) gère six accueils touristiques dans Grand Poitiers dont 3 permanents (Poitiers, Chasseneuil-Du-Poitou, Chauvigny (2), Saint-Benoît et Lusignan). Pour remplir les missions qui lui sont confiées par Grand Poitiers dans le cadre de la convention d'objectifs triennale annexée, la part intercommunale de la taxe de séjour est entièrement reversée par Grand Poitiers à l'OTC. Grand Poitiers lui octroie également une subvention pour 2019.					108 000,00 €	0,00 €	Direction Attractivité Développement économique 0/95/65737/2200/2019

Entre d'une part,

Grand Poitiers Communauté urbaine représentée par le Vice-Président, autorisé par délibération n°2019-302 du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2019,

Et d'autre part,

L'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) - Office de Tourisme Communautaire (OTC), sis 45 Place Charles de Gaulle, 86009 Poitiers Cedex, représenté par son Président, Monsieur Alain CLAEYS

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :
PREAMBULE**

Dans le cadre de la loi NOTRe, le tourisme est une compétence partagée entre différents niveaux de collectivités territoriales.

Ainsi, le code du tourisme, dans son article L. 111-1, rappelle que « L'Etat, les Régions, les Départements et les Communes sont compétents dans le domaine du tourisme et exercent ces compétences en coopération et de façon coordonnée ».

La compétence obligatoire « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » a été transférée de plein droit à Grand Poitiers en lieu et place des communes membres (cf la loi n° 2015-991 promulguée le 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe »).

Les statuts de l'Office de Tourisme Communautaire (OTC) ont été modifiés par délibération n°2017 - 55 du 17 février 2017 pour acter l'extension de son périmètre d'intervention. Ce dernier correspond dorénavant au territoire du nouvel établissement public issu de la fusion des 5 EPCI, à savoir la communauté d'agglomération Grand Poitiers et les communautés de communes du Pays Mélusin, du Val Vert du Clain, de Vienne et Moulière et les communes de Chauvigny, Jardres, La Puye et Sainte-Radegonde.

La politique d'attractivité est conduite par Grand Poitiers Communauté urbaine, créée par arrêté préfectoral le 30 juin 2017 n° 2017-D2/B1-010 qui porte transformation de Grand Poitiers Communauté d'agglomération en Communauté urbaine.

ARTICLE 1 : LA STRATEGIE TOURISTIQUE DE GRAND POITIERS Grand Poitiers a élaboré son projet de territoire validé lors du Conseil Communautaire du 25 mai 2018 (Délibération N°2018-0255). Ce document stratégique précise les projets concrets à conduire pour les dix ans à venir notamment dans le domaine du tourisme.

Les 10 défis retenus pour développer l'attractivité de Grand Poitiers s'appuient sur 2 valeurs qui constituent l'identité de Grand Poitiers, à savoir l'audace et la bienveillance.

L'audace c'est notamment le Futuroscope, devenu le troisième parc d'attractions pour sa fréquentation en France.

La bienveillance c'est une qualité de vie, une grande diversité de projets sportifs et culturels, et un patrimoine mis en valeur.

Le tourisme est concerné par les 10 défis du projet de territoire.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE (OTC)

Le projet de territoire de Grand Poitiers comporte plusieurs défis auxquels l'OTC est partie prenante et qui définissent ses objectifs pour les trois ans à venir.

- Le défi 1 de l'image et de la notoriété
- Le défi 3 de l'accueil
- Le défi 4 de l'émergence d'une destination touristique
- Le défi 5 de la créativité et la culture autour du patrimoine architectural et historique.

Pour le DEFI N°1 de l'image et de la notoriété de Grand Poitiers

Mettre en œuvre la marque territoriale de Grand Poitiers (web, presse, print, publicité, promotion, démarchage, communication,...).

Créer une Web attractivité de Grand Poitiers via :

- a) le site Internet de l'OTC, portail «nouvelle génération » de la destination et ses déclinaisons numériques permettant de gérer la relation client et le partage d'expériences (création d'un module témoignages, avis, conseils d'experts, ambassadeurs de Grand Poitiers),
- b) la présence sur les réseaux sociaux,
- c) la campagne d'e-mailing ciblée avec partages et achats de fichiers,
- d) la politique des éditions (guide, magazine de destination, cartes touristiques),
- e) la politique de relations presse,
- f) la collection de produits forfaitisés et/ou à la carte (City Pass), des séjours combinés Poitiers, Parc du Futuroscope..., des séjours thématisés « sur les pas d'Aliénor d'Aquitaine », « Poitiers, une tradition d'Art Contemporain », « Poitiers nocturne », « Poitiers musical », « Poitiers génération Y », « en lien avec l'agenda culturel », gamme restreinte de séjours «image/produit ».
- g) la gestion de l'e-réputation,
- h) l'animation d'une communauté autour de la marque territoriale de GP (ambassadeurs...),
- i) la fédération des hébergeurs autour des journées « @bergeurs pour qu'ils adaptent leur stratégie marketing (prix, produit, promotion, « place »).

Augmenter la part des clientèles étrangères dans les nuitées en:

- j) participant à des salons et des opérations de communication à l'international,
- k) contribuant à la « Cellule Observation » de Grand Poitiers et à l'évaluation permanente.

L'OTC pourra mettre en place un système de reporting aux partenaires (newsletters, rapports d'activités, prospective touristique) et être à l'initiative d'études clientèles ou d'impact selon une périodicité à établir pour définir et réorienter le cas échéant la stratégie marketing pour augmenter la part des clientèles étrangères.

Pour le DEFI N°3 de l'accueil

Réinventer l'accueil touristique du Grand Poitiers en,

- a) envisageant un déménagement du siège et si nécessaire d'autres Bureaux d'Information Touristiques de l'OTC en lien avec les Communes et Grand Poitiers,

- b) professionnalisant les conseillers en séjours à l'évolution des missions de l'office de tourisme dans le cadre de l'élaboration d'un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI), à mettre en œuvre avec l'appui de la Mission des Offices de Nouvelle Aquitaine (MONA)
- c) développant l'information là où sont les flux touristiques et en dotant les visiteurs d'outils numériques adaptés dans le cadre d'un Schéma numérique de territoire touristique (SNUT) avec l'appui éventuel de la Mission des Offices de Nouvelle Aquitaine (MONA).

et l'hébergement en :

- a) faisant progresser le niveau et la valeur ajoutée des prestations des hébergements touristiques, notamment de l'hôtellerie de plein air (formation/professionnalisation et politique des Labels : Ecolabel, Label Tourisme et Handicap, Label Famille plus, Accueil Vélo,...)
- b) apportant un appui à la mise en marché des hébergements : e-marketing, commercialisation d'offres en ligne, communication par cibles, offres produits...

Pour le DEFI N°4 de l'émergence d'une destination touristique Poitiers Futuroscope

Contribuer à la mise en œuvre du programme d'actions de l'appel à projet régional Nouvelle Organisation Touristique du Territoire (NOTT) déposé en avril 2019 par les services économiques de Grand Poitiers en :

- a) révélant la nature et le bien-être sur le territoire : mise en marché de l'offre nature et d'itinérance et contribuer à faire de Grand Poitiers une destination de référence en matière de promenades thématisées et de « loisirs Nature »,
- b) révélant l'identité culturelle et spirituelle du Grand Poitiers caché : commercialisation de produits innovants pour les visites du patrimoine bâti et naturel (visites en mobilité, nocturnes, sur l'eau, théâtralisées, Applications 3 D, jeux numériques, Chasse au trésor « Terra aventura » ...)
- c) révélant Grand Poitiers par le jeu
- d) révélant la destination Affaires de Grand Poitiers (nouveaux sites patrimoniaux à commercialiser, bureau des conventions, des congrès et des colloques à créer...)
- e) révélant la destination « Découverte économique » de Grand Poitiers (promotion et commercialisation de visites d'entreprises du patrimoine vivant et des produits labellisés (Maîtres artisans, Bienvenue à la Ferme, AOC ; AOP...))
- f) animant un réseau de professionnels touristiques.

Pour le DEFI N°5 de la créativité et la culture autour du patrimoine architectural et historique

Participer à l'organisation d'un grand événement annuel ou bi-annuel à rayonnement national et international (TRAVERSEES,...)

Contribuer à développer l'attractivité des sites de visites majeurs de Grand Poitiers en leur apportant une dimension expérientielle et en adaptant les prestations aux clientèles jeunes et familiales (produits adaptés, programmes de visites originales : nocturnes, contées, musicales, théâtrales, et animations spécifiques pendant la saison touristique).

ARTICLE 3 : MISSIONS DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE (OTC)

L'Etablissement Public Industriel et Commercial, l'OTC est un outil intercommunal dont les statuts adoptés le 17 février 2017 par Grand Poitiers ont fixé les règles relatives à son fonctionnement.

L'Office de Tourisme Communautaire se voit confier les missions suivantes :

- l'accueil et l'information des touristes,

- la promotion touristique du territoire de Grand Poitiers dans toutes ses composantes (économique, culturelle, naturelle, etc), en coordination avec l'action de la collectivité, du Comité Départemental du Tourisme et du Comité Régional du Tourisme,

- la coordination des divers partenaires intéressés au développement touristique,

- le montage et la commercialisation de produits touristiques dans les conditions prévues par la loi 92.645 du 13 juillet 1992,

Par ailleurs :

- il peut assurer l'exploitation d'équipements ou d'installations touristiques ou de congrès,

- il peut donner son concours technique à la conception et à la réalisation de projets et d'opérations touristiques à caractère structurant,

- il doit obligatoirement être consulté sur les projets d'équipements collectifs touristiques,

- il peut passer des conventions avec d'autres organismes pour réaliser des missions pour leur compte dans le domaine de l'accueil, de l'information, de la promotion et de l'animation du territoire.

ARTICLE 4 : PROJET DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE (OTC)

Le projet élaboré par l'Etablissement Public Industriel et Commercial - Office de Tourisme Communautaire devra s'appuyer sur les 4 grands défis du projet de territoire (cf article 2) pouvant être déclinés dans un projet pluri-annuel.

ARTICLE 5 : L'ACCUEIL ET L'INFORMATION DES PUBLICS

5.1 : L'accompagnement des Bureaux d'Information Touristique et des accueils touristiques

L'Office de Tourisme de Grand Poitiers a pour mission de gérer, d'accompagner et de coordonner les Bureaux d'Information Touristique (BIT) et les accueils touristiques de Grand Poitiers, ainsi que d'y initier la démarche qualité, dans le respect des objectifs définis à l'article 2.

5.2 : La commercialisation de produits touristiques à destination d'une clientèle de groupes

L'Office de Tourisme de Grand Poitiers, muni de l'extension de son autorisation à commercialiser sur le périmètre des 40 communes élaborera des circuits et produits de découvertes du territoire, dans le respect des objectifs définis à l'article 2.

5.3 : La promotion du territoire

L'Office de Tourisme de Grand Poitiers assure la promotion du territoire en partenariat avec les partenaires publics et privés du territoire : Agence Touristique de la Vienne – CRT Nouvelle Aquitaine – Atout France Cluster Tourisme en ville – Futuroscope...

Les actions de promotion du territoire, seront conduites par l'OTC, en cohérence avec les objectifs définis à l'article 2

L'OTC s'engage à faire figurer sur ses documents le logo Ville et Pays d'Art et d'Histoire.

5.4 : Recours à des guides-conférenciers

Pour toutes les activités de découverte du patrimoine de Grand Poitiers commercialisées par l'Office de Tourisme, ce dernier s'engage à recruter des guides-conférenciers titulaires de la carte professionnelle. Il en assure la gestion administrative et financière.

L'OTC participe au jury de recrutement des nouveaux guides conférenciers, Grand Poitiers assurant leur formation.

5.5 : Centre d'Interprétation et d'Architecture du Patrimoine : la salle du patrimoine

L'OTC assure la promotion, le fonctionnement et l'entretien de la salle du patrimoine. Le programme d'animation de la salle du patrimoine, son planning d'utilisation et la maintenance sont assurés par le service Culture-Patrimoine de Grand Poitiers. Toute demande d'exposition, d'animation, de conférence au sein de la salle du patrimoine par une autre structure (association ...) devra être validée conjointement par la Direction Culture-Patrimoine de Grand Poitiers et l'OTC.

Article 6 : MOYENS

GRAND POITIERS contribue financièrement au projet de l'OTC qui participe à la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique de Grand Poitiers, au moyen du versement de la part intercommunale de la taxe de séjour et du versement pour 2019 d'une subvention dont le montant est précisé dans la délibération N° 2019 – 0302.

ARTICLE 7 : EVALUATION

L'OTC devra mettre en place des indicateurs de performance relatifs aux résultats atteints et aux moyens déployés qui feront l'objet d'une revue annuelle.

Article 8 : DUREE

La présente convention est signée pour une durée de trois ans à compter de sa date de notification. Une réunion en vue d'un bilan se tiendra en début et en fin de période de mise en œuvre.

Article 9 : RESILIATION

Si l'une des parties souhaite mettre un terme à la convention, elle peut solliciter auprès de l'autre une rupture amiable, par courrier recommandé avec AR, et respect d'un délai de préavis de 3 mois.

En cas de manquements aux obligations résultant de cette convention par l'une ou l'autre des parties, la présente convention peut être résiliée par l'une de ses parties après mise en demeure restée sans réponse sous délai de 15 jours, adressée à l'autre partie par courrier recommandé avec accusé de réception.

Article 10 : LITIGES

Tout litige concernant l'interprétation de cette convention devra être levé en priorité par la voie amiable. A défaut d'accord amiable, les litiges seront portés devant la Tribunal administratif de Poitiers.

Fait à Poitiers,
Le

Le Président de l'EPIC - OTC,

Pour le Président,
Le Vice-Président

Alain CLAEYS

Claude EIDELSTEIN